



Demande de revalorisation de pension

Par **SJL**, le **13/04/2011** à **17:02**

Bonjour, l'ex-femme de mon mari lui réclame une revalorisation de pension alimentaire pour son fils de 8ans. Il verse actuellement 35€/mois suite au jugement de divorce du 31/12/08. S'ajoute à cela, à titre de pension alimentaire également, plus de 8000€ pour le rachat d'une partie du prêt de la maison de son ex-femme (spécifié sur le jugement de divorce, que nous avons d'ores et déjà réglés en totalité). Elle réclame à présent 130€/mois. La hausse importante de la pension ne se justifie pas pour l'entretien de son fils malgré ce qu'elle prétend (pas de frais d'études, pas d'activités extra-scolaires...). En fait, elle a des problèmes pour assumer son prêt de rachat de la maison à elle seule qu'elle a mal renégocié. Néanmoins, nous pensons que ce n'est pas à nous de participer une nouvelle fois aux frais de cette maison et d'assumer ses problèmes de gestion. Si elle s'entête à ne pas vendre, ce n'est pas à nous d'en payer les conséquences. Nous assumons aussi tous les frais de trajet pour les gardes de week end (220 €/mois), etc...

En résumé : quels sont nos droits à nous ? Peut-elle profiter de notre mariage pour avancer une hausse du niveau de vie de son ex-mari ? Risque-t'on, si nous allons au tribunal, d'avoir à verser un montant plus important encore ? Peut-elle demander des revalorisations sans preuves concrètes des réels besoins de l'enfant ? Comment s'assurer que l'argent versé le sera bien pour lui et non à d'autres fins ?

D'avance merci de prendre un peu de temps pour m'apporter quelques conseils. Nous sommes perdus.

Par **mimi493**, le **13/04/2011** à **18:14**

Parce que vous pensez que 35 euros par mois est une somme suffisante vis à vis de ce que coute un enfant ? C'est dérisoire. En général, c'est 10% des revenus. Votre mari ne gagne

que 350 euros par mois ?

[citation]Nous assumons aussi tous les frais de trajet pour les gardes de week end (220 €/mois), etc[/citation] Que dit le jugement sur ce point ?

[citation]Peut-elle profiter de notre mariage pour avancer une hausse du niveau de vie de son ex-mari ?[/citation] Si vous avez des revenus, évidemment, que votre mari a moins de charges, donc plus de disponibilités pour la pension

[citation]Peut-elle demander des revalorisations sans preuves concrètes des réels besoins de l'enfant ?[/citation] Oh ça c'est facile : loyer, eau, électricité, entretien

[citation] Comment s'assurer que l'argent versé le sera bien pour lui et non à d'autres fins ?[/citation] ça sera forcément pour lui, ça va contribuer à payer le loyer, l'eau, l'électricité, la nourriture, les vêtements, les produits d'hygiène, le chauffage